



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 6 février 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Christiane HERBET, Chantal BACHELAY, Laurie BUQUET, Jean-Pierre DE SAINT-ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Olivier LAMBERT, Emmanuel MAITRE.

Absents excusés : Jean-Paul VORBECK (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND), Jean-René FLAMANT (pouvoir de vote donné à Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL), Jean-Pascal JORON (pouvoir de vote donné à Christiane HERBET), Paul MARTICHO (pouvoir de vote donné à Chantal BACHELAY).

Absents : Yann DELAHAYE, Gary SZUMNY.

Madame Christiane Herbet a été nommée secrétaire de séance.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux points qui n'étaient pas prévus à l'ordre du jour concernant l'encaissement d'un arriéré de paiement de la société de chasse sur les parcelles qui appartenaient à Mme Anny Flintham-Wallet mais aussi pour établir un bail accordant le droit de chasse à la société de chasse.
- Le deuxième point concerne un devis présenté par SPEE pour la réparation d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales rue des mésanges

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 5 décembre 2013

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Présentation par Monsieur le Maire

Selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2013 il était inscrit 53 012€ au chapitre 21 pour 48 264,34€ mandatés. (1/4 de 53 012 = 13 253€)

Les dépenses engagées à mandater sont les suivantes :

- Acquisition d'une lame de déneigement et d'un épandeur de sel : 1 520€ TTC
- Acquisition d'un broyeur : 1 679€ TTC

Les fêtes de Noël étant maintenant passées, les fournisseurs d'illuminations destockent leurs produits, le maire propose à l'assemblée de profiter de cette occasion pour acquérir des illuminations de Noël à prix réduits.

De plus Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal l'achat d'un coffre fort afin d'y mettre à l'abri les documents officiels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le mandatement des dépenses d'investissement engagées en 2013 pas encore réglées (lame de déneigement, l'épandeur de sel et broyeur).
- Décide une enveloppe de 3 000€ pour l'achat d'illuminations de Noël, le choix des motifs sera fait en commission.
- Décide l'acquisition d'un coffre fort d'une contenance de 123 litres pour un coût de 1 629€ HT
- Autorise le maire à demander une subvention auprès du Conseil Général de la Somme dans le cadre d'IDEAL.

3. Avenant à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

Présentation par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du Conseil Général de la somme en date du 27 septembre 2013 et à partir du 1^{er} janvier 2014 la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif sera dorénavant assurée par le syndicat mixte AMEVA.

Pour permettre la poursuite du service, le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser le maire à signer l'avenant qui substituera l'AMEVA au département pour cette mission d'assistance.

Le coût de cette assistance restera inchangé est sera calculé en fonction d'un indice multiplié par la population DGF de la commune soit : $0,22 \times 905 = 199,1€$

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et à mandater, quand le Conseil Général en fera la demande, la somme de 199,1€ relative à cette assistance.

4. Vente de bois suite à l'abattage de peupliers dans le marais communal

Présentation par Monsieur le Maire,

Suite au conseil municipal du 5 décembre 2013, l'exploitation forestière J.M. Bellavoine proposait d'abattre et d'acheter 126 peupliers situés dans le marais pour un montant de 6 320€.

Le conseil municipal avait accepté la vente à l'unanimité.

Les houppiers restants seront à disposition des habitants à raison de 5 stères gratuits.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de contrat de cession/vente de bois qui sera proposé aux habitants intéressés par les houppiers.

Il est ensuite demandé à l'assemblée de déterminer le prix des stères supplémentaires aux 5 gratuits qui seront à disposition des habitants.

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de contrat et fixe le prix du stère supplémentaire à 5€ l'unité.

5. FDE80 : compétence éclairage public

Présentation par Monsieur le Maire

Le Maire expose au conseil municipal les services complémentaires que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80) dans le cadre de l'éclairage public.

Le Maire rappelle que la commune a transféré à la FDE80 sa compétence d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent d'exercer d'autres prérogatives :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public
- L'achat d'énergie

Si la Fédération est maître d'ouvrage des investissements, la commune n'aurait plus à déboursier que sa participation, sur le montant hors taxes des travaux, la TVA et les aides étant avancées par la Fédération. Même si la responsabilité de réaliser les travaux incombe à la Fédération, la commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devront faire préalablement l'objet d'une décision concordante de la commune et d'un accord de financement de la commune sur sa contribution.

La Fédération propose de régler l'achat d'énergie à la place de la commune, afin de pouvoir contrôler, à l'aide de ses outils informatiques, la bonne adéquation entre énergie nécessaire et énergie facturée et optimiser les contrats et réglages des armoires de commandes.

Pour gérer cet achat d'énergie et régler les factures, la Fédération demandera une contribution correspondante au montant des factures d'électricité payées par la Fédération pour les comptages affectés à l'éclairage de la commune, le recouvrement s'effectuant en deux fois par an à terme échu.

Le Maire présente au conseil le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération adoptées par le comité de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la Fédération pour une durée de 6 ans,
- Donne son accord pour que la Fédération, dans le cadre de la compétence entretien et maintenance gère l'achat d'énergie électrique pour une durée de 6 années.
- Approuve le règlement sur les conditions d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération qui se substitue aux documents contractuels préalablement existants,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

6. Subvention forain pour la fête du village 2014

Présentation par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire sollicite une subvention pour M. Jacky Boulanger (forain) lors de la fête du village qui installera le manège et la pêche d'un montant de 250€ (150€ + 100€ de bons pour le manège) lors de la fête du village prévue les 24, 25 et 26 mai 2014.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prévoir cette somme au budget 2014 ainsi que son versement le moment venu.

7. Plaque mémorielle Anny Flintham-Wallet

Présentation par Monsieur le Maire

Conformément à ce qui avait été décidé suite au décès de Mme Anny Flintham-Wallet et en remerciements du legs que celle-ci avait fait à la commune, un devis a été demandé à l'entreprise funéraire ADOLPHE à Conty pour la fabrication d'une plaque mémorielle qui sera posée sur la concession de Mme Anny Flintham-Wallet.

La plaque proposée est en marbre, une photo sera incrustée et le texte gravé sera le suivant :
LA COMMUNE DE PLACHY-BUYON RECONNAISSANTE A ANNY FLINTHAM-WALLET
MAIRE 1983 - 2013

Le coût de la plaque est de 713€ TTC.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité cette dépense.

8. Enquête publique sur l'extension du périmètre maximal de l'épandage des boues

Présentation par Monsieur le Maire

Depuis le 20 décembre et jusqu'au 10 février le dossier d'enquête publique concernant l'extension du périmètre maximal de l'épandage des boues produites sur la station Seine-Aval (Yvelines) est consultable en mairie.

Conformément à la réglementation l'affichage de cette enquête a été fait en mairie afin d'informer la population.

L'extension de ce périmètre sur la commune concerne des parcelles au Sud-Est du territoire et sont frontalières avec Saint-Saulieu.

A ce jour une personne est venue inscrire des remarques sur le registre qui sera clôturé mardi 11 février à 9h et transmis à la Préfecture.

9. Entretien du village

Dans le cadre de l'entretien du village Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal deux devis :

- Devis pour le débroussaillage des bordures du chemin latéral route d'Hébécourt demandé à l'EARL FRANCOIS pour un montant de 780€ TTC
- Devis pour l'abattage par démontage de cépées d'érables contre les fils électriques et de téléphone rue de l'Ecce Homo demandé à l'entreprise Gaillard Paysages pour un montant de 595,20€ TTC

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à engager ces travaux d'entretien.

- Les arbres à la clé des champs ont été taillés et les branches passées dans le broyeur. Les copeaux seront utilisés pour protéger les plantations et fleurs du village.

10. Encaissement d'un arriéré de paiement de la société de chasse et bail pour le droit de chasse sur les parcelles communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année, en accord avec Mme Anny Flintham-Wallet depuis 2006, la société de chasse de Plachy-Buyon louait le droit de chasse à Mme Anny Flintham-Wallet sur ses parcelles.

Suite au décès de cette dernière et étant donné que la commune a accepté le leg, il convient aujourd'hui de régulariser la situation.

Par courrier en date du 4 février 2014 M. Olivier Lambert, Président de la société de chasse, propose de régler la somme de 317,05€ à la commune correspondant à ce que versait la société à Mme Flintham-Wallet annuellement.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité l'émission du titre pour encaisser cette somme au titre de la saison 2013/2014 et autorise Monsieur le Maire à établir un bail entre la société de chasse Plachy-Buyon et la commune.

11. Travaux sur le réseau d'évacuation d'eau pluviale rue des Mésanges

Lors de sa séance du 25 octobre 2013 le conseil municipal avait accepté un devis présenté par l'entreprise SPEE pour la réparation d'une canalisation d'évacuation d'eaux pluviales rue des Mésanges.

Lors de cette réparation il a été repéré un deuxième point de casse sur la canalisation, SPEE a proposé de faire la réparation pour un montant de 3 280€ TTC.

Considérant que ce point de casse sur la canalisation aurait dû être repéré lors du premier examen de la canalisation et que le coût de cette deuxième intervention paraît disproportionné, un nouveau devis global a été demandé.

SPEE a représenté un devis pour un montant TTC de 2 823,16€ qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

12. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de remerciements émanant de l'INSEE à la commune pour la mise à disposition d'une salle qui a servi à former les agents recenseurs des communes voisines.
- Lecture est faite des remerciements adressés par les aînés suite au colis de Noël qui leur a été distribué.
- Dans le cadre de la sécurité routière, une demande de prêt de radar pédagogique a été déposée à la Préfecture pour une période de deux semaines.
Le radar a été placé rue du Commandant André Dodart les premiers jours afin de mesurer les vitesses des véhicules dans cette rue. Malgré quelques excès la vitesse y reste correcte. Il est prévu de le déplacer dans d'autres rues du village (rue Edouard Philogène-Wallet, route de Conty et route de Beauvais) dans les prochains jours.
Tous les soirs les informations relatives aux prises de vitesse sont recueillies via une clef USB et étudiées.
Si ce matériel permet réellement de faire réduire la vitesse des véhicules dans le village il pourra être envisagé l'acquisition de cet outil.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la circulaire de la Préfecture concernant la prolongation de durée des cartes d'identité nationales pour les personnes majeures. Une information sera faite pour les habitants de la commune dans le prochain « Plachy-Buyon Infos ».

Sans autre question et remarque la séance est levée à minuit dix.